

# Les Belges parmi les plus innovants

Dossier réalisé par  
Raphaël Meulders

- Les entreprises belges déposent de plus en plus de brevets au niveau européen.
- Elles font désormais partie des bons élèves, même si le marché reste largement dominé par les Américains.
- Le brevet unitaire pourrait changer la donne.

## 2041

### DEMANDES DE BREVETS BELGES

L'Office européen des brevets a totalisé 2041 demandes provenant d'entreprises belges en 2015, soit 5,9 % de plus qu'en 2014. C'est le taux de croissance le plus élevé depuis cinq ans et le deuxième dans le Top 10 européen. La Flandre comptabilise 62 % des demandes de brevets en Belgique, contre 21 % pour la Wallonie et 17 % pour la Région bruxelloise.

## 53 %

### BREVETS DE PAYS NON EUROPÉEN

La majorité des demandes de brevets sur le Vieux Continent provient de pays non européens. Ce chiffre ne fait que croître ces dernières années et n'inquiète pas Benoît Battistelli. "Au contraire, cela prouve que l'Europe continue d'être un pôle majeur pour les innovateurs du monde entier, un marché technologique attractif", explique le président de l'Office européen des brevets.

## Les entreprises flamandes déposent trois fois plus de brevets que les wallonnes

Un record. Jamais les entreprises n'ont demandé autant de brevets en Europe que lors de l'année 2015. Pour rappel, un brevet est un titre de propriété industrielle qui permet à une société ou à un individu d'interdire à un tiers l'exploitation de son invention. Les brevets ont une durée limitée, de 20 ans en général.

En Europe, même s'il n'existe pas encore de brevet "unitaire", un organisme, l'Office européen des brevets (OEB), permet à une entreprise de déjà

protéger ses découvertes dans les 38 Etats membres de l'Organisation (les 28 de l'Union européenne plus la Suisse, la Norvège, la Turquie, les pays des Balkans...) via une seule démarche administrative. Il faut compter en moyenne trois ans entre le dépôt et l'obtention du brevet, dont le coût varie entre 5 000 et plusieurs dizaines de milliers d'euros.

En Europe, plus de 160 000 demandes ont été enregistrées en 2015, dont plus de la moitié provient de pays non

européens, avec en tête les Etats-Unis qui s'approprient un quart des brevets. "On pourrait croire que l'Europe est envahie par des inventions venues de l'extérieur ? Mais c'est l'inverse !", assure pourtant Benoît Battistelli, le président contesté (voir ci-contre) de l'Office européen des brevets. "A l'échelle mondiale, les entreprises européennes exportent plus de brevets qu'elles n'en importent." Comprenez : les demandes de brevets des sociétés du Vieux Continent déposées en Chine, Corée du Sud

ou aux Etats-Unis sont supérieures à celles de leurs consœurs étrangères en Europe.

Mais est-ce un critère d'innovation pour autant ? Les législations sont différentes – il est ainsi plus facile d'obtenir un brevet dans certains pays – et pas mal d'entreprises préfèrent garder leur secret bien au chaud plutôt que de le déposer de manière publique.

### La Wallonie à la traîne

Et la Belgique ? Si l'on en croit les

chiffres de l'Office, notre pays est l'un des plus innovants, avec une augmentation de 5,9 % des demandes de brevets en un an. "La Belgique présente la deuxième plus forte hausse parmi le Top 10 des pays européens", fait savoir l'Office.

Plus de 2 000 demandes belges (pour 866 obtentions) ont été enregistrées l'année dernière et il faut remonter à 2010 pour retrouver un tel chiffre.

Cela représente 180 demandes par million d'habitants, ce qui place la Belgique dans le Top 8 européen des pays les plus innovants (voir infographie). Avec 260 demandes de brevets, Solvay est l'entreprise la plus active à l'échelle nationale, suivie par le centre de microélectronique et de nanotechnologies IMEC basé à Louvain (180) et Agfa-Gevaert (86).

A noter que six demandes belges sur dix proviennent de Flandre contre seulement deux pour la Wallonie et deux pour Bruxelles.

### Epingle

#### "Je suis victime d'une campagne de diffamation"

**Polémique.** Nombre de suicides "anormalement élevé", burn-out en explosion... Le Français Benoît Battistelli, président de l'Office européen des brevets (OEB), a récemment été accusé par différents médias européens d'instaurer un "climat de terreur" auprès de ses 7 000 employés. "Je trouve cela déplorables d'instrumentaliser des tragédies personnelles dans le but de me déstabiliser", explique celui qui est en poste depuis 2010. Autre grief, le salaire de M. Battistelli qui, d'après certains médias, avoisinerait 1,8 million d'euros par an, avec un parachute doré de 18 millions d'euros en cas de départ anticipé. "Mon salaire, c'est 300 000 euros par an. Cela n'a donc rien à voir avec ce qui est écrit dans la presse. Faites votre boulot !", s'empare l'homme qui se dit "victime d'une campagne de diffamation". La fronde vient surtout des Pays-Bas, où l'Office a l'un de ses plus grands bureaux. "Je rencontre ce vendredi un représentant des autorités néerlandaises et je suis curieux de savoir ce qu'il va me dire. Notre organisme rapporte un milliard d'euros par an à l'économie des Pays-Bas."

## Pays ayant demandé le plus de brevets en Europe en 2015

PAYS	PARTS DES BREVETS	NOMBRE DE BREVETS	EVOLUTION
1 États-Unis	26,7%	42 692	+16,4%
2 Allemagne	15,5%	24 820	-3,2%
3 Japon	13,4%	21 426	-3,1%
4 France	6,7%	10 781	+1,6%
5 Pays-Bas	4,4%	7 100	+3,3%
6 Suisse	4,4%	7 088	+2,6%
7 Corée du Sud	4,0%	6 411	+4,0%
8 Chine	3,6%	5 721	+22,2%
9 Royaume-Uni	3,1%	5 037	+5,7%
10 Italie	2,5%	3 979	+9,0%
12 BELGIQUE	-	2 041	+5,8%
<b>TOTAL</b>	-	<b>160 022</b>	<b>+4,8%</b>

Source : European Patent Office

IPM Graphics

## Pays

## Les Etats-Unis poussés par la "Silicon Valley"

**Made in USA.** Toujours plus à l'ouest. Plus d'un quart des dépôts de brevets en Europe provient des Etats-Unis (+16 % en un an). "La plupart des demandes le sont dans les nouvelles technologies. Or les Etats-Unis avec la Silicon Valley sont à la pointe dans ce domaine", explique M. Battistelli. Un changement de législation américaine faciliterait aussi les démarches pour obtenir des brevets extérieurs. La Corée du Sud et surtout la Chine (+22 %) confirment leur poussée sur le marché européen. Un marché délaissé par les entreprises allemandes (-3 %) qui préfèrent se concentrer sur leurs exportations vers la Chine. "Ces entreprises font désormais directement des demandes de brevets aux autorités chinoises." Les pays nordiques sont aussi en recul. La Finlande (-8 %) serait ainsi victime d'un "effet Nokia", selon M. Battistelli. L'ex-géant du portable a raté le virage du "smartphone" et le paie cash. Le Portugal (+21 %), la Pologne (+17,8 %), l'Italie (+9 %), la Belgique (+5,9 %) et le Royaume-Uni (+5,7 %) sont les bons élèves de la classe européenne.

## Entreprises ayant demandé le plus de brevets en 2015

ENTREPRISES	NOMBRE DE BREVETS	EVOLUTION
1 Philips	2 402	+3,7%
2 Samsung	2 366	-6,9%
3 LG	2 091	+27,7%
4 Huawei	1 953	+22,1%
5 Siemens	1 894	-11,2%
6 United Technologies	1 869	+110%
7 Qualcomm	1 705	+16,9%
8 Robert Bosch	1 493	+3,8%
9 BASF	1 384	-9,5%
10 General Electric	1 316	+57%
Solvay	260	-
Imec	180	-
Agfa-Gevaert	86	-

Source : European Patent Office

IPM Graphic

## Entreprises

## Philips repasse devant Samsung

**Duel.** Le "mano a mano" se poursuit entre le néerlandais Philips et le sud-coréen Samsung comme entreprises ayant déposé le plus de brevets en Europe. Cette année, c'est la société d'Eindhoven qui repasse devant le "chaebol" de Séoul, avec 2 402 demandes, soit une quarantaine de plus que Samsung. A noter la forte progression dans ce classement des Coréens de LG (+27 %) et du Chinois Huawei (+22 %). "Les grandes entreprises chinoises se rendent compte que leur marché national devient trop petit et elles se lancent de plus en plus vers l'exportation", signale Benoît Battistelli. En cinquième position, l'Allemand Siemens (hautes technologies) reste le deuxième Européen, malgré un net recul de demandes (-11 %). Solvay est la première compagnie belge (260 demandes). Signalons enfin l'absence remarquée dans ce "Top 10" de géants américains comme Apple ou Google.

## Nombre de brevets par secteurs

SECTEURS	NOMBRE DE BREVETS	EVOLUTION
1 Technologies médicales	12 474	+11%
2 Communication numérique	10 762	+3,2%
3 Informatique	10 549	+7,8%
4 Marchineries et énergie	10 198	-1,8%
5 Transport	7 802	-1,6%
6 Techniques de mesures	7 727	+8%
7 Chimie	6 414	+2,1%
8 Moteurs, pompes, turbines	6 374	+17,9%
9 Biotechnologies	6 048	+5,1%
10 Pharmaceutique	5 884	+9,6%

Source : European Patent Office

IPM Graphics

## Secteurs

## Les technologies médicales, encore et toujours

**Statu quo.** Une fois de plus, les technologies médicales ont enregistré le plus grand nombre de demandes l'an dernier, en hausse de 11 % par rapport à 2014. Ce secteur ainsi que celui de l'informatique restent toutefois dominés par les entreprises américaines. "Les sociétés européennes ont des portefeuilles plus variés", explique le président de l'Office européen des brevets. Le groupe néerlandais Philips a ainsi été, l'an dernier, l'entreprise ayant déposé le plus de demandes de brevets dans trois domaines à la fois, l'Allemand BASF a été le numéro un dans la chimie organique et le groupe DSM, basé aux Pays-Bas, a remporté la palme des biotechnologies. La demande de brevets d'entreprises belges a, elle, fortement augmenté dans la machinerie électrique et l'énergie (+52 %), l'industrie pharmaceutique et les machines spéciales.

## Nombre de demandes de brevets par million d'habitants



Source : European Patent Office

IPB Graphics

## Futur

## Le "Brexit" aura-t-il raison du brevet unitaire ?

**Projet.** L'un des critères pour déterminer l'innovation d'un pays est de calculer le nombre de demandes de brevets par million d'habitants. Premiers du classement en termes absolus, les Etats-Unis passent ainsi à la douzième place en suivant ce critère. Avec 180 demandes de brevets pour un million d'habitants, les Belges intègrent, eux, le top 8 qui est toujours largement dominé par la Suisse (873 demandes) et les pays nordiques. A noter que l'Europe se prépare à une réforme majeure de son système avec l'arrivée du "brevet unitaire européen" qui facilitera les démarches pour les entreprises et leur fera gagner du temps et de l'argent. "Cela implique la mise en place d'une juridiction unifiée, explique M. Battistelli. Techniquement, il est déjà possible d'émettre ce brevet unitaire, mais c'est au niveau politique que cela bloque." Certains pays, comme l'Espagne ou le Royaume-Uni, freinent le projet. "On ne pourra pas avancer avant le référendum sur le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne prévu cet été."